

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 03 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 25/02/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : CHAUVEAU Cécile, LALANNE Géraldine, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.
MM : CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle donne pouvoir à HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia donne pouvoir à HUMEAU Michel, PASTEAU Dominique donne pouvoir à SIMON Claudette.
MM. : BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à GRAFFIN Serge, BRIONNE Alain donne pouvoir à TAUPIN Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud donne pouvoir à HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mmes : HATTON Anita, TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2026-049 – Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales

Actuellement, les pneumatiques récupérés sur des lieux de dépôts sauvages sont stockés sur le site du pôle technique communautaire. Un groupement de sociétés (ALIAPUR, France RECYCLAGE PNEUMATIQUE et TYVAL) formant un éco-organisme agréé, propose une reprise de ces déchets. Le soutien à la reprise est fixé à 10 € / tonne.

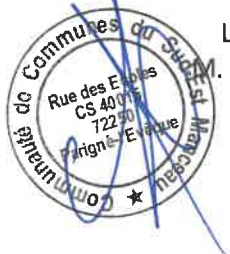
Il est proposé d'approuver le contrat correspondant, conclu jusqu'au 31 décembre 2029.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPOUVE** le contrat de gestion des déchets de pneumatiques conclu jusqu'au 31 décembre 2029.
- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat ou tout autre document y afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parné-l'Evêque, le 03/03/2026



Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. HERRAUX Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200421-20260303-DEL2026-049-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/03/2026